

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RECHARGE LUCID (CANADA)

1. **Forfait.** À l'achat d'un Lucid Air, vous pourriez recevoir de Lucid Motors Canada ULC une période promotionnelle de sessions de recharge gratuites et illimitées sur le réseau de chargeurs Electrify Canada (le « réseau de recharge EC »). (« Lucid »). La durée de la période promotionnelle dépendra de votre date de réservation et de la version. Lors de la période promotionnelle, vous recevrez des sessions de recharge CC rapide (SCC) et de niveau 2 gratuites sur le réseau de recharge EC pour votre Lucid Air (votre « forfait de recharge Lucid »). Bien qu'aucun achat ou abonnement supplémentaire ne soit requis pour utiliser votre forfait de recharge Lucid lors de la période promotionnelle, vous devez être inscrit au forfait de recharge Lucid et fournir un mode de paiement valide si vous devez payer des frais d'inactivité afin d'utiliser la recharge gratuite. Si vous choisissez d'utiliser un réseau de recharge autre qu'Electrify Canada, ce forfait de recharge ne s'applique pas et vous devez payer tous les frais directement à ce réseau.

Chaque session de recharge gratuite dure aussi longtemps que vous le souhaitez, jusqu'à ce que votre véhicule soit entièrement rechargé ou jusqu'à la limite de temps affichée sur le chargeur, selon la première éventualité. Vous disposez d'un délai de grâce pour détacher la voiture du chargeur, actuellement de dix minutes, sans quoi vous pourriez devoir payer des frais d'inactivité. Le montant des frais d'inactivité est actuellement de 0,40 \$/minute et Lucid peut, à sa seule discrétion, augmenter ou annuler les frais d'inactivité. Vous pouvez recharger votre véhicule plus d'une fois par jour, mais vous

devez respecter les limites de temps affichées sur le chargeur.

2. **Limites importantes :** Lors de la période promotionnelle, le forfait de recharge Lucid se limite à votre utilisation personnelle et n'est pas transférable en cas de vente, de location, de crédit-bail, de prêt ou de transfert de propriété de votre véhicule. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser le forfait de recharge Lucid si votre véhicule est utilisé à des fins commerciales, y compris en tant que taxi, pour la livraison ou le transport de marchandises à des fins commerciales, à des fins gouvernementales, pour le conavettage ou pour un service de covoiturage. La recharge excessive dans le but de transférer de l'énergie à d'autres véhicules ou systèmes dans des situations non urgentes est interdite. La décharge de l'énergie stockée pour une assistance routière d'urgence ou comme source d'alimentation de secours pour des bâtiments résidentiels en cas de panne de courant est permise, mais uniquement pour un usage personnel raisonnable (non commercial).

Vous pouvez utiliser le forfait de recharge Lucid uniquement avec le véhicule Lucid que vous avez acheté auprès de Lucid et dont le NIV a été utilisé lors de l'inscription au forfait de recharge Lucid. Aucun autre véhicule, qu'il vous appartienne ou non, n'est autorisé à utiliser votre forfait de recharge Lucid. La vente, le troc, le transfert et la cession de vos avantages liés au forfait de recharge Lucid sont strictement interdits.

Vous devez utiliser le bon type de connecteur et recharger la batterie au bon niveau de puissance en fonction de votre véhicule Lucid lorsque vous utilisez le réseau de recharge EC ou tout autre réseau de recharge.

Vous devez vous conformer à toutes les lois et à tous les règlements applicables lorsque vous rechargez votre véhicule sur le réseau de recharge EC ou tout autre réseau de recharge. Ce forfait de recharge Lucid n'est valide qu'au Canada.

Lucid se réserve le droit de retenir, de révoquer, de réduire, de résilier ou de suspendre votre accès au forfait de recharge Lucid, sans préavis, si Lucid détermine ou soupçonne, à sa seule discrétion, que vous (a) enfreignez les présentes modalités ou tout autre contrat entre vous et Lucid; (b) avez participé à des sessions de recharge qui sont excessives, frauduleuses ou qui indiquent autrement une utilisation non autorisée ou non intentionnelle du présent forfait de recharge Lucid; ou (c) avez participé à des activités illégales, frauduleuses, délictuelles, préjudiciables, nocives ou abusives dans le cadre de votre utilisation du forfait de recharge Lucid ou du réseau de recharge EC.

3. Compte. Votre véhicule Lucid sera inscrit par Lucid au forfait de recharge Lucid au moment de l'achat. Chaque inscription ne vaut que pour un seul compte Lucid, sauf accord contraire exprès et écrit de notre part. Vous acceptez de traiter vos identifiants d'accès comme des renseignements confidentiels et de ne pas les divulguer à des tiers. Vous devez aviser immédiatement Lucid si vous soupçonnez ou apprenez la perte ou le vol de votre mot de passe ou toute utilisation non autorisée de votre nom d'utilisateur et de votre mot de passe. Lucid ne pourra être tenue responsable de toute perte ou de tout dommage découlant de votre défaut (involontaire ou intentionnel) de respecter ces obligations. Vous devez tenir à jour et mettre à jour sans délai les renseignements dans votre compte afin de vous assurer qu'ils sont complets, exacts et à jour.

4. Paiements. Si vous engagez des frais d'inactivité ou tout autres frais, vous acceptez de les payer (a) à l'aide d'un mode de paiement inscrit à votre dossier et en accordant l'autorisation à Lucid ou au tiers responsable du traitement des paiements concerné de facturer votre mode de paiement; ou (b) en réponse à une facture de Lucid. Vous serez responsable du paiement de toutes les taxes, tous les tarifs, tous les droits et toutes les obligations applicables à votre paiement. Vous êtes responsable de : (a) de l'exactitude des renseignements que vous nous fournissez au sujet du mode de paiement; et (b) du maintien de la confidentialité et de la sécurité des renseignements sur votre compte. Lucid peut suspendre votre compte si votre mode de paiement n'est plus valide ou est refusé. Vous êtes responsable de toutes les transactions effectuées sur votre compte, y compris les transactions non autorisées.

5. Restrictions de sécurité. Vous ne devez pas désactiver, contourner ou autrement éviter tout dispositif, mécanisme, protocole ou procédure de sécurité mis en place par Lucid ou par Electrify Canada pour l'utilisation du réseau de recharge EC, ni permettre à un tiers ou à toute personne de le faire.

6. Limite d'âge. Vous déclarez être âgé d'au moins dix-huit ans ou avoir atteint l'âge légal de la majorité dans votre province ou territoire (selon l'âge le plus élevé des deux) et vous devrez en tout temps fournir des renseignements exacts, à jour et complets (pour lesquels vous détenez l'ensemble des droits, autorisations ou pouvoirs nécessaires) pendant votre adhésion au forfait de recharge Lucid.

7. Historique des transactions. Il vous incombe de vérifier l'historique de vos transactions afin de vous assurer de

l'exactitude de vos transactions et de tous les frais d'inactivité facturés. Lucid n'a aucune obligation d'examiner ou de corriger toute erreur de facturation, à moins que vous ne fournissiez un avis dans les soixante (60) jours suivant la date de la transaction en question.

8. Durée et résiliation. Votre période promotionnelle de recharge gratuite commence à la date de votre inscription et à laquelle le forfait de recharge Lucid est activé pour votre véhicule Lucid. Vos recharges gratuites prendront fin automatiquement à la fin de la période promotionnelle. Votre forfait de recharge Lucid sera également résilié lorsque Lucid sera informée ou apprendra que vous avez transféré la propriété de votre véhicule. Vous devez informer Lucid du transfert de la propriété de votre véhicule, sans quoi vous demeurerez responsable de tous les frais engagés.

9. Annulation. Vous pouvez annuler ou résilier votre forfait de recharge Lucid à tout moment en communiquant avec Lucid au : 7373, Gateway Blvd, Newark CA 94560 Téléphone : (844) 367-7787 ou customercare@lucidmotors.com.

10. Vitesse de recharge. La vitesse réelle de recharge peut varier pendant les sessions de recharge en raison de facteurs tels que la capacité du véhicule au début de la recharge, la température, l'âge de la batterie, l'efficacité du véhicule, l'utilisation du véhicule et la puissance de sortie de la borne de recharge.

11. Politique de confidentialité. La politique de confidentialité des clients de Lucid est intégrée à la présente convention et se trouve à l'adresse <https://www.lucidmotors.com/legal#privacy-policy>.

12. Droits de propriété. Les présentes modalités de recharge ne prévoient qu'une licence limitée au forfait de recharge Lucid et au réseau de recharge EC pour l'accès et l'utilisation. L'ensemble des marques de commerce, marques de service, textes, graphiques, en-têtes, icônes, interfaces utilisateur, interfaces visuelles, photographies, sons, illustrations, codes informatiques (y compris HTML, CSS, XML et JavaScript), programmes, logiciels, produits, renseignements et documents ainsi que la conception, la structure, la sélection, la coordination, l'expression, l'aspect et la convivialité et la disposition de tout contenu figurant dans le forfait de recharge Lucid ou disponible par le biais de celui-ci, sauf indication contraire, appartiennent à Lucid ou Electrify Canada, qui en détiennent également le contrôle et les licences. En particulier, mais sans s'y limiter, le logo Lucid, le logo Electrify Canada, les mots « Electrify Canada », tous les noms de produits et de services Lucid et les slogans publicitaires Lucid sont des marques de commerce. Aucune disposition du forfait de recharge Lucid ne doit être interprétée comme accordant, de façon implicite, par préclusion ou autrement, une licence ou un droit d'utilisation des noms commerciaux, des marques de commerce ou des marques de service de Lucid ou d'Electrify Canada sans un consentement écrit préalable. Tous les droits qui ne sont pas expressément concédés en vertu des présentes sont réservés par Lucid.

13. Autres modalités. Des avis, des conditions et des modalités supplémentaires peuvent s'appliquer aux produits, aux services, à la réception (ou la consultation) de certains documents, à la participation à un programme particulier ou à des parties ou fonctions particulières de l'application mobile Lucid, y compris, mais sans s'y limiter, les modalités des boutiques

d'applications, des services de distribution numérique et des processeurs de paiement tiers. Vous convenez que les présentes modalités s'ajoutent à toutes les autres modalités d'utilisation imposées ou requises par toute plateforme de téléchargement numérique ou d'interface utilisateur à partir de laquelle vous téléchargez le forfait de recharge Lucid ou y accédez.

14. Utilisation mobile. Le forfait de recharge Lucid offre divers outils ou fonctions d'affichage qui sont offerts par l'entremise de votre véhicule, l'application mobile Lucid ou votre compte Lucid. Veuillez noter que les tarifs habituels de messagerie, de données et autres frais de votre fournisseur de services mobiles s'appliqueront à votre utilisation de l'application mobile Lucid. En outre, le téléchargement, l'installation ou l'utilisation de l'application mobile Lucid peuvent être interdits ou restreints par votre fournisseur de services mobiles, et toutes les fonctionnalités offertes dans le cadre du forfait de recharge Lucid pourraient ne pas fonctionner auprès de tous les fournisseurs de services ou avec tous les appareils ou dans tous les lieux. Par conséquent, vous êtes seul responsable de vérifier auprès de votre fournisseur de services mobiles si l'application mobile Lucid est offerte pour vos appareils mobiles, les restrictions pouvant s'appliquer à votre utilisation de l'application mobile Lucid, le cas échéant, et le coût de cette utilisation.

15. Avis de non-responsabilité. LUCID NE DÉCLARE OU NE GARANTIT AUCUNEMENT QUE LE FORFAIT DE RECHARGE LUCID OU QUE LE RÉSEAU DE RECHARGE EC FONCTIONNERA SANS ERREUR OU SANS INTERRUPTION. LE FORFAIT DE RECHARGE LUCID EST FOURNI « TEL QUEL » ET « TEL QUE DISPONIBLE »

ET LUCID REJETTE PAR LES PRÉSENTES TOUTES LES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE TITRE, DE NON-VIOLATION, DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. DE PLUS, LUCID REJETTE EXPRESSÉMENT LA RESPONSABILITÉ DE TOUT MATÉRIEL, PROGRAMME, PRODUIT ET SERVICE FOURNI PAR UN TIERS ET ÉNONCÉ OU DÉCRIT DANS LE FORFAIT DE RECHARGE LUCID OU ACCESSIBLE AVEC CE DERNIER, ET VOUS CONVENEZ QUE LUCID NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUTE PERTE OU DE TOUT DOMMAGE, QUELLE QU'EN SOIT LA NATURE, DÉCOULANT DE TELLES OPÉRATIONS ENTRE VOUS ET UN TIERS.

16. Limitation et responsabilité. LUCID NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUTE RÉCLAMATION DE DOMMAGE DÉCOULANT D'UNE CAUSE ÉCHAPPANT AU CONTRÔLE DE LUCID. DE PLUS, ET DANS LA PLUS VASTE MESURE PERMISE PAR LA LOI, LUCID NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, PUNITIF, ACCESSOIRE, SPÉCIAL OU CONSÉCUTIF DÉCOULANT DE L'UTILISATION DU FORFAIT DE RECHARGE LUCID OU DE TOUT AUTRE ÉLÉMENT D'INFORMATION ET DE MATÉRIEL OFFERT PAR L'ENTREMISE DU FORFAIT DE RECHARGE LUCID, QU'IL SOIT DE NATURE CONTRACTUELLE, EXTRACTIONNELLE, DÉLICTEUELLE, QUASI-DÉLICTEUELLE OU AUTREMENT, MÊME SI LUCID A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TEL DOMMAGE. DE PLUS, LA

RESPONSABILITÉ TOTALE DE L'ENTREPRISE POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT LIÉE À L'UTILISATION DU FORFAIT DE RECHARGE LUCID NE DOIT PAS DÉPASSER LE MONTANT QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR L'UTILISATION DU FORFAIT DE RECHARGE LUCID (AU COURS DES DOUZE [12] DERNIERS MOIS) OU QUINZE DOLLARS (15 \$ CAN), SELON LE MONTANT LE PLUS ÉLEVÉ.

17. Indemnisation. Vous acceptez d'indemniser, de défendre et d'exonérer Lucid (et ses sociétés affiliées, sous-traitants, employés, mandataires et fournisseurs et partenaires) de toute responsabilité relativement à toute réclamation, poursuite, action, responsabilité, perte, à tout coût ou dommage-intérêt, à toute dépense et à toute autre responsabilité, y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires d'avocat découlant d'un manquement réel ou allégué aux présentes modalités de recharge ou de toute violation réelle ou présumée des droits de toute autre personne ou entité.

18. Droit applicable. Les présentes modalités de recharge ont été énoncées et seront interprétées conformément aux lois de la province dans laquelle vous avez acheté votre véhicule. Tout différend sera réglé conformément aux dispositions d'arbitrage énoncées dans les modalités de commande Lucid.

19. Renonciation et divisibilité. Le défaut d'insister sur l'exécution stricte de l'une ou l'autre des dispositions des présentes modalités de recharge ne constituera pas une renonciation à tout défaut ou manquement d'exécution subséquent. Aucune renonciation par Lucid à un droit en vertu des présentes modalités de recharge ne sera

réputée être une renonciation à tout autre droit ou disposition ou une renonciation à ce même droit ou à cette même disposition à tout autre moment. Si une partie des présentes modalités de recharge est jugée non valide ou inapplicable en vertu des lois applicables, y compris, mais sans s'y limiter, les exonérations de garantie et les limitations de responsabilité énoncées ci-dessus, alors la disposition invalide ou inapplicable sera réputée avoir été remplacée par une disposition valide et exécutoire qui correspond le plus clairement à l'intention de la disposition initiale, et le reste des présentes modalités de recharge demeurera en vigueur.

20. Coordonnées. Pour communiquer avec nous au sujet des présentes modalités de recharge, veuillez communiquer avec Lucid au : 7373, Gateway Blvd, Newark CA 94560 Téléphone : (844) 367-7787.